

ÉPREUVE DE VALIDATION DES COMPÉTENCES



2 CONSIGNES ET INFORMATIONS PRATIQUES AVANT ÉPREUVE

- Oralement en français
- Les compétences concernées par l'épreuve
- Les critères sur lesquels le candidat sera évalué ainsi que des exemples d'indicateurs
- Les rôles de l'évaluateur et de l'observateur pendant l'épreuve
- Les modalités d'organisation pratique (nourriture, toilettes, sorties de secours, gsm...)
- Les modalités de clôture de l'épreuve et de communication des résultats
- Énoncé de la tâche à réaliser
- Conditions de réalisation de cette tâche : durée, ressources matérielles et humaines disponibles lors de l'épreuve, plan ou schéma...)

ÉPREUVE DE VALIDATION DES COMPÉTENCES :

- Mise en situation professionnelle reconstituée
- Individuelle
- Durée : 1/2 journée

EVALUATION

- Objective, sur base d'une grille d'évaluation par l'évaluateur et l'observateur
- Observateur externe = expert métier
- Identiques pour tous les centres de validation agréés -> garantie d'équité

3 DÉLIBÉRATION

- Composition du jury : professionnels du métier (le responsable de centre, de l'évaluateur et de l'observateur)
- Objectif : décision réussite ou l'échec de l'épreuve sur base de la grille d'évaluation et des observations réalisées pendant l'épreuve
- Niveau requis : professionnel compétent